

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, B. LEROUX, P. ABELARD, T. FAURE, D. CHAUSSON,
Mmes L. NADOU-CHAUSSON, C. BETHINGER, D. SILVESTRE, V. YVONNET

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme S. HETTÉ donne pouvoir à Mme V. YVONNET

Absents : M. V. CLÉMENT, Mme C. CHÉROUTE, S. PARDESSUS (excusés)

Nomination du Secrétaire de séance : M. Ch. PALCOWSKI

A l'énoncé de l'appel, Monsieur le Maire constate que : **le quorum est atteint.**

Par conséquent, le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle l'examen des dossiers suivants :

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance précédente en date du 29-04-2026.

En préambule

Monsieur le Maire informe avoir reçu la démission de Chantal TOURNADRE de son mandat de conseillère municipale, et de son mandat de présidente du SIVOS pour des raisons qui lui sont personnelles.

Monsieur le Maire approuve tout ce qu'elle a fait pendant deux mois. Elle a pris à bras le corps sa mission au sein du SIVOS. Elle n'a rien à se reprocher et sa gestion a été faite de façon tout à fait professionnelle et appropriée...

Maintenant nous devons ajuster la liste des membres qui représenteront la commune au sein du SIVOS qui élira ensuite un nouveau bureau.

Le nouveau bureau devra se mettre au travail rapidement, parce que des problèmes ont été gérés, mais il y a encore, sur certains points, des solutions à apporter avant la rentrée scolaire.

Suite à la démission de Chantal TOURNADRE du conseil municipal, Dominique SILVESTRE a aussitôt été installée, étant la suivante sur la liste.

L'ordre du jour appelle l'examen des dossiers suivants :

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N° 44/2026 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOS

DELIBERATION N° 45/2026 – CHANGEMENT DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL

DELIBERATION N° 46/2026 – DEMANDE DE SUBVENTION DDSR – TRAVAUX DE VOIERIE

DELIBERATION N° 47/2026 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE ASSOCIATIVE – CONDITIONS D'ANNULATION DES RESERVATIONS

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DELIBERATION N° 44/2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOS

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame TOURNADRE Chantal, déléguée titulaire de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) et présidente de ce syndicat, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la Commune.

Monsieur FAURE Tristan, (actuellement délégué suppléant du SIVOS), propose sa candidature en qualité de délégué titulaire et

Monsieur ABELARD Patrice propose sa candidature en qualité de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal procède à l'élection.

RESULTAT DE L'ELECTION :

- Candidature de Monsieur FAURE Tristan en qualité de délégué titulaire :
Pour :12 / Contre : 0 / Abstention : 0
- Candidature de Monsieur ABELARD Patrice en qualité de délégué suppléant :
Pour :12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ELIT à l'unanimité

- Monsieur FAURE Tristan en qualité de délégué titulaire,
- Monsieur ABELARD Patrice en qualité de délégué suppléant.

La représentation de la Commune au sein du SIVOS est désormais la suivante à compter de ce jour (soit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants) :

**-Monsieur Christian PALCOWSKI,
-Madame Laetitia NADOU-CHAUSSE,
-Monsieur Tristan FAURE** **comme délégués titulaires**

**-Madame Séverine HETTÉ,
-Madame Vanessa YVONNET
-Monsieur Patrice ABELARD** **comme délégués suppléant**

DELIBERATION N°45/2026 - CHANGEMENT DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMITERIE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de supprimer de la vente les cases de columbarium (4 places),
- d'autoriser la vente des cases de columbarium (2 places) pour une durée de 15 ans,
- de modifier les tarifs des cases de columbarium (2 places) pour une durée de 30 ans.

Afin d'uniformiser l'espace funéraire, il serait préférable d'interdire la gravure sur porte du columbarium. Seule la pose par collage, par un professionnel, de plaque sur la porte du columbarium sera autorisée (dimensions : 20 cm de longueur x 6 cm de hauteur).

Les tarifs proposés sont les suivants :

Concession de terrain 15 ans	150 €
Concession de terrain 30 ans	220 €
Caveau provisoire	20 € par jour au-delà de 3 jours
Caveau en état (2/3 places)	1 250 € + concession
Caveau en état (4/6 places)	1 750 € + concession
Case de columbarium (2 places) 30 ans	650 €
Case de columbarium (2 places) 15 ans	350 €
Dispersion des cendres	Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE à l'unanimité :

- DE SUPPRIMER** de la vente les cases de columbarium (4 places) ;
- D'AUTORISER** la vente des cases de columbarium (2 places) pour une durée de 15 ans ;
- DE MODIFIER** les tarifs des cases de columbarium (2 places) pour une durée de 30 ans ;
- D'INDIQUER** que seule la pose par un professionnel de plaque sur la porte du columbarium sera autorisée (dimensions : 20 cm de longueur x 6 cm de hauteur) ;
- DE VALIDER** les tarifs indiqués ci-dessus.

DELIBERATION N° 46/2026 – DEMANDE DE SUBVENTION DDSR – TRAVAUX DE VOIERIE
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va solliciter les institutions compétentes pour obtenir les subventions au titre de la DDSR, pour financer les travaux d'entretien de voirie rue du Colonel Rol Tanguy (de la sortie du village jusqu'au château d'eau) et rue de la Michollerie (de la salle des fêtes jusqu'à l'entrée de la Michollerie).

Les travaux consistent à entretenir la voirie par la réparation des dégradations existantes et la réalisation d'un enrobé bi couche.

Le coût de cette opération s'élève à **63 865.90 € HT.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter l'octroi des subventions auprès des institutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE à l'unanimité :

- DE SOLLICITER** pour ces travaux, l'octroi d'une subvention auprès des institutions **au titre de la DDSR pour l'année 2026** ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et formalités afférents se rapportant à ce projet.

DELIBERATION N°47/2026 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE ASSOCIATIVE – CONDITIONS D’ANNULATION DES RESERVATIONS

Vu le règlement intérieur de la salle associative actuellement en vigueur ;

Considérant qu’il convient de préciser sur le règlement intérieur de la salle associative, au paragraphe II « CONDITIONS DE RESERVATIONS », les conditions d’annulation des réservations et de modifier les modalités financières ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le règlement intérieur de la salle associative comme suit :

Toute **annulation** de réservation devra être **formulée par écrit** (courrier ou courriel) auprès de la Mairie.

Les conditions financières applicables en cas d’annulation sont fixées comme suit :

- **Annulation plus de 6 mois avant la date de la manifestation : remboursement intégral du montant de la location,**
- **Annulation entre 2 et 6 mois avant la date de la manifestation : retenue de 50% du montant de la location ;**
- **Annulation moins de 2 mois : retenue de 100% du montant de la location.**

Toutefois si la salle est relouée pour la même date, la Commune pourra procéder à un remboursement total (100%) par décision du Maire.

Toutefois, **en cas de force majeure dûment justifiée par le locataire** dans les meilleurs délais (sur présentation de justificatifs), **il sera procédé à un remboursement total du montant de la location :**

Décès, maladie grave, hospitalisation d’urgence du locataire, de son conjoint, des ascendants et descendants du 1^{er} degré.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune reste prioritaire sur les locations lors de manifestations organisées par la Municipalité.

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, décision administrative ou préfectorale, épidémie ou crise sanitaire, sinistre affectant la salle associative) ou événement exceptionnel rendant impossible l’accès à la salle ou l’organisation de la manifestation, le Maire se réserve le droit d’annuler une location. Dans ce cas, un remboursement total sera appliqué au locataire.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l’unanimité :

-D'APPLIQUER dorénavant les dispositions énumérées ci-dessus à toutes réservations de la salle associative (locations en cours et nouvelles) ;

-DE MODIFIER le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

ETAT CIVIL :

3 décès ont été enregistrés sur la commune depuis la précédente réunion du conseil,

1 mariage célébré,

1 naissance,

Afin d'être conforme au RGPD, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il ne sera pas annoncé l'état civil de ces personnes.

Déclarations d 'Intention d 'Aliéner :

La commune n'a pas recouru à son droit de préemption :

Parcelle C711 – 7 rue de la Vallée

Parcelles C685 C686 – 5 rue de la Vallée

DEVIS signés :

SIDELC (solde travaux de téléphonie- sécurisation rte de Mesland -poste Cornuelles)	= 3 495,42 euros
SARL MARTINEAU (travaux électricité logement communal 48 rue de la Vallée)	= 384,00 euros
SARL DRG AGRI (entretien réparation broyeur)	= 1 795,52 euros
Honoraires de mise en location du logement communal 2 rue St Denis	= 479,00 euros
Honoraires de mise en location du logement communal 48 rue de la Vallée)	= 570,00 euros
SDIS 41 (contribution incendie – année 2026)	= 17 980,00 euros
SAS SIGNATURE (marquage au sol et places de parking – rue St Denis)	= 2 466,00 euros
M. MATRY (versement indemnisation sinistre orgue église)	= 1 380,00 euros
SARL EQUIP'JARDIN (acquisition tracteur tondeuse John Deere 1026 R)	= 30 000,00 euros
PALIN Franck (acompte - mobilier sacristie église)	= 3 387,60 euros
GIP APPROLYS (cotisation 2026)	= 100,00 euros
THIBAUT Joël (travaux de restauration de l'église – situation n°7)	= 5 945,40 euros

Commission Communale Impôts Directs, désignation des membres de la CCID :

Il avait été proposé au centre des impôts l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'un certain nombre d'habitants de la commune, inscrits sur les listes électorales.

Ont été retenus par le centre des impôts comme commissaires titulaires :

Monsieur Benoin Jean -Claude,

Monsieur Gauthier Stéphane,

Monsieur Pigache Jean -Étienne,

Madame Huon Marie -Hélène,

Madame Kagédan Sophie,

Madame Pardessus Aline.

Et comme commissaires suppléants :

Monsieur Pironneau Frédéric,
Monsieur Reuillon Jean -Marie,
Madame Vigreux Barbara,
Monsieur Palcowski Christian,
Madame Nadou-Chausson Laetitia,
Madame Béthinger Catherine.

Le tirage au sort des Jurés d'assise a eu lieu à Herbault le lundi 11/05 à partir des listes électorales.

Dimanche 28 juin 2026, à l'occasion de la messe des Saints-Patrons St-Pierre & St-Paul, la mairie a offert un vin d'honneur et une brioche aux habitants présents.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux qu'ils doivent utiliser la messagerie de la mairie pour les communications officielles.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur assiduité. Il leur demande de veiller à préciser s'ils seront présents ou pas aux différentes convocations de conseil. Cela permet d'anticiper et d'obtenir le quorum nécessaire. Ils peuvent également donner un pouvoir à un autre élu en cas d'absence prévue.

Quelques remerciements reçus des associations, relatifs aux subventions accordées.

L'Association Monteaux Passionnément envoie ces sincères remerciements pour le soutien et la confiance accordée par la commune, ce qui permet de rendre la fête de la musique encore plus efficace et qualitative en direction d'un large public.

La Chambre des Métiers remercie le conseil pour la subvention accordée à l'accompagnement des apprenants qui résident sur notre commune. Grâce à un engagement de collectivités comme la nôtre, elle peut continuer de proposer des parcours ambitieux, de qualité et adaptés aux besoins des entreprises artisanales.

L'Association des Conciliateurs remercie les membres du conseil municipal pour l'aide financière apportée. Cela permet de proposer des formations aux conciliateurs, d'acheter des ouvrages support et d'apporter le maximum de satisfaction à nos administrés qui les consultent.

La mairie a reçu les remerciements de Don Jean-Baptiste à l'occasion du pèlerinage qui a bivouaqué sur notre commune le 8 mai.

Se sont réunies les commissions suivantes :

Communication le 19 mai,
Travaux le 5 juin,

Est prévue une commission fête-cérémonie pour préparer le 14 juillet.

Concernant les travaux en commission, il est bon de rappeler que les documents de travail ainsi que les échanges ne peuvent être communiqués au public. Ils sont mis à disposition pour étudier les dossiers et restent confidentiels.

Retour sur les diverses commissions :

Laetitia NADOU-CHAUSSE

La commission communication s'est réunie pour préparer le bulletin du mois de juin. Madame Brèche nous l'a envoyé ce matin, il sera validé après relecture par les membres de la commission. Il sera imprimé aux alentours du 30 juin pour une distribution, le week-end du 3 juillet. Il sera accompagné de plusieurs informations concernant le 14 juillet, la Ludomobile et le Forum des associations.

Nous allons passer en revue les rubriques du site internet de la commune, pour apporter les corrections nécessaires, l'améliorer... chaque élu a une rubrique en responsabilité.

N'hésitez pas à suggérer des photos, des thèmes, des rubriques...

Olivier MACIA

Deux commissions travaux ont eu lieu :

la première, sur les travaux de réparations de voirie et la deuxième, sur les travaux d'aménagement de sécurité de la Besnerie en présence de l'Agence Technique Départementale (ATD41) qui nous a présenté un projet d'aménagement.

Ce projet prévoit un cheminement piéton en direction du cimetière. Les piétons pourront cheminer jusqu'au chemin qui mène à la rue de la fontaine. La sécurisation sera assurée par la création de deux écluses doubles et un grenailage de l'enrobé sera effectué sur 50 mètres à l'entrée et à la sortie de la Besnerie. Une reprise des eaux pluviales sera prévue ainsi que le curage des fossés. Le réseau sera dimensionné en conséquence.

Monsieur le Maire indique que l'estimation globale des travaux d'aménagement de sécurité et des travaux d'assainissement s'élèveront à 200 260 €.

Un bureau d'études sera sollicité pour un chiffrage plus précis.

Christian PALCOWSKI

Informe de l'installation du conseil syndical du SMBC. (Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse) dont il est élu titulaire.

Il a assisté à la réunion de la commission finances d'Agglopolys avec Claire CHEROUTE.

Delibia a été présentée. Il s'agit de l'interface intelligence artificielle d'Agglopolys, Elle va permettre à toutes les collectivités d'utiliser l'IA de façon uniforme.

Présentation du budget d'Agglopolys et de ses principes de fonctionnement.

Il a été indiqué les difficultés d'avoir à l'heure actuelle un budget à l'équilibre car de nombreuses modifications imposées par l'État sont à venir.

Avant de faire un tour de table, Monsieur le Maire informe de l'activation du Plan Communal de Sauvegarde le 21 juin 2026 à la demande du Préfet suite à la vague de chaleur subie.

Dimanche matin, le Maire s'est réuni avec les Adjoints pour faire un point sur les personnes vulnérables de notre commune, inscrites sur le registre communal ainsi que toutes celles

ressenties comme pouvant être isolées ou ayant peut-être besoin d'aide afin de les contacter ou d'aller les voir.

Olivier MACIA

Travaux effectués par le personnel communal :
Décapage et peinture du préau de la cour A. Pilté,
Curage du lavoir St Pierre.

Laetitia NADOU-CHAUSSE

Le Département met à disposition trois expositions itinérantes.
La première aura lieu du 04 au 18 juillet et sera consacrée aux années 1900. Un vernissage sera prévu.
La seconde autour de la Grande Guerre est prévue la semaine du 11 novembre 2026
La dernière sur la Guerre de 1939-1945 aura lieu la semaine du 8 mai 2027.
Les écoles seront invitées aux 2 dernières.

Claire CHEROUTE

Demande à ne plus être représentante de la commune au Syndicat du Pays des Châteaux, ne pouvant se libérer pour assister à toutes les réunions.
Monsieur le Maire proposera de la remplacer.

Prochain Conseil Municipal : le 02/09/2026 ou le 23/09/2026

La séance est levée à 20 h 00.

MONTEAUX, le 24 juin 2026,

Le Maire,

Philippe DAMBRINE

Le secrétaire de séance,

C. PALCOWSKI